PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023 A 19H00 SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX - 01370

L'an deux mille vingt-trois à 19 h 00 le vingt-huit du mois d'avril, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage: 21 avril 2023.

Nombre de conseillers en exercice: 12

Nombre de procuration : 0 Membres présents 8 :

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR – Rachel GUYON – Christophe KLINGER

- Thierry PARMENTIER - Sébastien RIONDY - Alain VARVAT

Membres excusés 4: Sùnniva BOURSIER, Denis VOGRIG, Cécile CHOSSAT, Laurent DONGUY

Membres Absents:

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2023
- 2. Délibération modificative N°2 du budget amortissement attribution compensation voirie et compte d'encaissement
- 3. Délibération modificative du budget n°3 amortissement enfouissement réseau Mairie
- 4. Délibération mise à jour du contrat de maintenance 3 douest pour le logiciel cimetière
- 5. Lancement procédure marché public aménagement de deux logements en R+1 du bâtiment de la Mairie : appel d'offre
- 6. Décisions du Maire et fongibilité des crédits M57
- 7. Compte-rendu du travail des commissions
- 8. Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu de conseil municipal précédent du 31 mars 2023 : Approuvé à l'unanimité

<u>DELIB 2304 2828</u> <u>Décision modificative du budget n°2 amortissement attribution compensation voirie et compte d'encaissement</u>

Madame le Maire expose la nécessité de prendre une décision modificative du budget concernant l'amortissement de l'attribution de compensation voirie transmis par Grand bourg Agglomération dans le cadre de la rétrocession de la compétence voirie :

a. Lors du vote du budget ces attributions de compensation ont été mise sur le compte 13246, or c'est le compte 13156 qu'il convient de budgéter :

Décision modificative à prendre :

Investissement recette : Compte 13246 : -122182.00 € (49000.00 € + 73182.00 €)

Compte 13156: $+122182.00 \in (49000.00 \in +73182.00 \in)$

b. Les écritures d'amortissement 2023 n'ont pas été prévues au budget :

Attributions de compensation de base : 73 181.72 € (provisoire), amortissement 2023 : 48 787.81 € (73181.72X8/12)

Attribution de compensation reliquat : 49 000.00 €, amortissement 2023 : 24 500.00 € (49 000X6/12)

Décision modificative à prendre :

Investissement dépenses : Compte 139156 : + 73 288.00 € (48 787.81+24 500.00)

Investissement recettes : Compte 021 : $+73\ 288.00\ €$ Fonctionnement recettes : Compte 777-042 : $+73\ 288.00\ €$ Fonctionnement dépenses : Compte 023 : $+73\ 288.00\ €$

Le conseil municipal après avoir délibéré par 8 voix pour, 0 abstention et 0 vote contre

Accepte la décision modificative n°2 suivante :

Investissement recette : Compte 13246 : - 122 182.00 € (49 000.00 € + 73 182.00 €)

Compte 13156: $+122182.00 \in (49000.00 \in +73182.00 \in)$

Investissement dépenses : Compte 139156 : + 73 288.00 € (48 787.81+24 500.00)

Investissement recettes : Compte 021 : + 73 288.00 € Fonctionnement recettes : Compte 777-042 : + 73 288.00 € Fonctionnement dépenses : Compte 023 : + 73 288.00 €

Autorise Madame le Maire a passer les écritures comptables correspondantes

<u>DELIB 2304 2829</u> <u>Décision modificative du budget n°3 amortissement des travaux d'enfouissement de réseau pour la Mairie</u>

Madame le Maire expose que les travaux d'enfouissement de réseaux pour la Mairie doivent être amorti à compter de cette année, mais que ces écritures n'ont pas été prises en compte dans le budget 2023.

Pour y remédier, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Section fonctionnement:

 Dépenses :
 Compte 681 :
 + 2 008 €

 Dépenses :
 Compte 021 :
 - 2 008 €

Section investissement:

Recette: Compte 2804182: +2 008 €
Recette: Compte 023: -2 008 €

Le conseil municipal après avoir délibéré par 8 voix pour, 0 abstention et 0 vote contre

Accepte la décision modificative n°3 suivante :

Section fonctionnement:

Dépenses : Compte 681 : +2008 ∈ Dépenses : Compte 023 : -2008 ∈

Section investissement:

Recette : Compte 2804182 : +2008 ∈ Recette : Compte 021 : -2008 ∈

Autorise Madame le Maire a passer les écritures comptables correspondantes

DELIB 2304 2830 Mise à jour du contrat de maintenance pour le logiciel cimetière 3douest

Madame La Maire expose que la société de maintenance du logiciel du cimetière a fait une mise à jour du contrat de maintenance à l'occasion de la nouvelle échéance de facturation.

Ce devis/contrat a été complété selon les dernières recommandations de la CNIL et contient sur un même document le montant de la maintenance et les modalités contractuelles. Ils nous informent ne pas avoir modifié les conditions tarifaires et notre engagement qui reste limité à un an.

De plus, la société 3D Ouest s'engage sur le fait que le montant de la cotisation ne change pas jusqu'à la fin de notre contrat le 31/12/2025 (hors révision syntec ou ajout de modules).

Le conseil municipal après avoir délibéré par 8 voix pour, 0 abstention et 0 vote contre

AUTORISE Madame la Maire à signer la proposition commerciale et le renouvellement du contrat de maintenance.

<u>DELIB 2304 2831</u> <u>Délibération lancement procédure marché public aménagement de deux logements en R+1 du bâtiment de la mairie : appel d'offres</u>

Mme le Maire expose le dossier d'appel d'offres au Conseil Municipal qui a été présenté à la commission bâtiment par Atelier Construction le lundi 24 juin.

L'appel d'offres sera lancé sur la Voix de l'Ain en mai pour une réponse le 9 juin 2023. Le temps de l'analyse des offres, des négociations puis notifications, les travaux démarreront avec 2 mois de préparation en juillet 2023 pour 9 mois environ. Il y a 11 lots :

- Lot Désignation
- 01 CHARPENTE COUVERTURE VELUX
- 02 MENUISERIES EXT.
- PLATRERIE PEINTURES (ISOLATION COMBLE EN PRESTATION
- 03 SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE-PSE)
- 04 PLOMBERIE
- 05 ELECTRICITE
- 06 CHAUFFAGE AIR/AIR
- 07 ISOLATION PROJETE AU SOL
- 08 CHAPE
- 09 CARRELAGE FAÏENCE
- 10 MENUISERIE INT. ET AGENCEMENT
- . CUISINE (ELECTROMENAGER EN PRESTATION SUPPLEMENTAIRE
- 11 EVENTUELLE-PSE)

Le conseil municipal après avoir délibéré par 8 voix pour, 0 abstention et 0 vote contre

AUTORISE Madame le Maire à lancer l'appel d'offres

AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public, dans le cadre du projet d'aménagement de deux logements au R+1 du bâtiment de la Mairie.

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions au Conseil Départemental, à la Région, et à l'État

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Décisions du Maire

- Acceptation devis Revermont Maintenance Chauffage le 13 mars entretien chauffage église : 171.60 € TTC
- Acceptation devis Revermont Maintenance Chauffage le 13 mars : entretien PAC mairie en 2024 : 816 € TTC
- Acceptation devis Clere le 13 mars : entretien PAC et centrale d'air salle des fêtes : 900 € TTC
- Acceptation devis LBI le 24 mars Pompe à eau manuelle Rue du Mont Myon : 534€ + 132.48€ TTC
- Acceptation devis Point P le 7 avril Porte et fenêtre du local de chasse : 1 582.36 € TTC.
- Pas de devis de LBI mais BL du 27 avril Remise en état moteur ventilation hotte Salle des fêtes : 239.82€TTC.

Décisions du Maire en matière de virement de crédits de chapitre à chapitre en lien avec la nomenclature M57 Décision modificative n°1 du budget 2023

Virement de crédit de la section d'investissement : Opération 298 compte 2131 : - 80.00 €

Opération 296 compte 2111 : + 80.00 €

Travail des commissions

1. Commission Bâtiment:

- a. Logements: Appel d'offres en cours.
- b. Présentation des plans, planning, quantitatif estimatif de l'atelier construction
- c. Isolation R+2 de la mairie + salle Piquet dans le cadre des aides du gouvernement
- d. Date de liquidation du mobilier restant de l'ancienne mairie. Date proposée pour les derniers déménagements et mise à disposition du public le samedi 13 mai. Voyage à la déchetterie l'après-midi.
- e. Réception 2 devis à ce jour pour la consultation SPS des logements (Date limite le 5 mai). Autorisation du conseil à signer le devis le mieux disant.
- f. RDV avec ALEC01 le 3 mai 14h pour l'étude thermique des logements dans le cadre de la convention économe de flux.

2. Commission Voirie:

- a. <u>La Courbatière</u>: La réunion publique du 25 avril a réuni 8 familles présentes sur 13 concernées.
 - Les travaux démarreront le 9 mai pour terminer le 4 août sous route barrée
 - Les usagers des transports scolaires devront se rendre soit à Roissiat, soit à Courmangoux et seront informés en direct par RUBIS
 - A voir le lieu de dépôt des ordures ménagères
- b. Rue du Mont Myon: Date de réception du chantier non fixée mais avant le 15 mai
- c. Marquage au sol: le marché en groupement avec GBA sera passé fin mai

3. Commission urbanisme:

a. Modification simplifiée avec GBA Urbanisme :

- Autoriser un retrait de 3 m par rapport aux limites de propriété (au lieu de 4 m): OK, modification des articles 7
- Autoriser la hauteur des clôtures à 1,80 m (au lieu de 1,50 m): OK, modification des articles 11
- Autoriser les constructions bois et chalets dans le cadre des constructions bioclimatiques : OK, précision apportée dans l'article 11
- Autoriser les toitures à 1 pan en annexe (carport...): OK, limiter l'autorisation aux constructions annexes de moins de 30 m². Au-delà l'impact paysager pourrait être particulièrement dégradant.
- Revoir le nuancier avec le CAUE et le joindre avec les nouveaux RAL dans le règlement : OK, point à faire avec le CAUE.
- Moins de restrictions sur les bâtiments anciens: pas possible dans le cadre de la modification car les dispositions restrictives et qualitatives pour la rénovation de bâti ancien concernent des bâtiments identifiés au titre de l'article L. 123-1-5 du code de l'urbanisme. Cela reviendrait à porter atteinte à des règles édictées pour la protection des paysages.
- Enlever l'obligation de logement social dans les OAP : pas possible dans le cadre de la modification car les prescriptions mentionnées dans les orientations d'aménagement sont inscrites dans le PADD.
 Or, une modification ne peut pas porter sur le PADD.

b. Révision allégée pour régularisation du pastillage, 3 devis à valider (délibération déjà prise) :

- Mme Dally Martin Urbaniste : 4 856,40 € TTC
- Ecotope pour l'étude environnementale : 6 180.00 € TTC
- Axis Conseil pour la refonte du zonage et la publication sur Géoportail : 1 620.00 € TTC Le conseil donne son accord à Mme le Maire pour signer les 3 devis, mais il déplore le fait d'être dans l'obligation de faire une étude environnementale.

4. Commission Communication:

- a. Samedi 29 et dimanche 30 : Exposition sur la résistance à la Capette
- b. Dimanche 30 à 11h : Commémoration au monument de Roissiat en hommage aux déportés
- c. Lundi 8 mai : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 à 9h45 au carré militaire

5. Commission Bibliothèque:

- a. Samedi 29 avril : Atelier découverte de l'abeille avec Odile Saïz apicultrice
- b. Samedi 13 mai 14h30 : Animation console Switch avec le conseiller numérique.

6. <u>Voie douce Ceyzériat-Coligny 30,400 km (3 km pour Courmangoux)</u>

CR réunion Val-Revermont du 27 avril

- Validation du trajet par la rue des vignes par Verjon. Courmangoux aura à rejoindre l'impasse de Vaugiserie avec la création de 220m de chemin le long de la RD52c et acquérir le terrain nécessaire à 4 propriétaires.
- Les revêtements ne seront pas identiques sur tout le trajet.
- La voie verte sera identifiée du début à la fin (sachant que même si la voie est réservée aux vélos et marcheurs, elle sera autorisée aux ayants-droits : pêcheurs, chasseurs, riverains, propriétaires, et ce suivant la nouvelle loi de 2022).
- Le projet peut être subventionné par des appels à projet entre 50 et 70 %.

9. Informations et questions diverses

Démission de Anne-Cécile Dargaud au poste d'entretien des salles communales. Recrutement en cours.

Fin de réunion à 21h00.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 26 mai 2023 à 19h salle commune de la mairie de Courmangoux.

Rappel des délibérations prises le 28 avril 2023 :

DELIB_2304_2828 Décision modificative du budget n°2 amortissement attribution compensation voirie et compte d'encaissement

DELIB_2304_2829 Décision modificative du budget n°3 amortissement des travaux d'enfouissement de réseau pour la Mairie

DELIB_2304_2830 Mise à jour du contrat de maintenance pour le logiciel cimetière 3douest

DELIB_2304_2831 Délibération lancement procédure marché public aménagement de deux logements en R+1 du bâtiment de la mairie : appel d'offres

Présences au conseil municipal du 28 avril 2023 :

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR – Rachel GUYON – Christophe KLINGER – Thierry PARMENTIER – Sébastien RIONDY – Alain VARVAT

Membre excusé au conseil municipal du 28 avril 2023 : Sùnniva BOURSIER, Denis VOGRIG, Cécile CHOSSAT, Laurent DONGUY

Madame le Maire,
MORNAY Mireille

Le secrétaire,
CHORRIER-COLLET Sébastien